

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 19h45, Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h15, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Julie MENARD (pouvoir donné à Cyril REUILLON, Sandrine PASSEBON à partir de 19h15 (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Nathalie LALLEMAND à partir de 19h45 (pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2022

Le Maire présente à l'assemblée la proposition arrêtée par la commission « Échiré : Terre d'Avenir ».

Rappel des règles :

- Faire une demande (subvention plafonnée à la demande selon budget prévisionnel)
- Dossier préétabli complet
- Création d'une association : 130 €
- Nombre de licenciés : 2 € par adhérent - Minimum 80 €
- Nombre de jeunes : 50 € par tranche de 25 jeunes - Minimum 50 €
- APS : 50 € pour 1 cycle, 100 € à partir d'un deuxième.
- Valorisation du patrimoine : 500 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le principe du versement de subventions aux associations, pour la contribution à leurs frais de fonctionnement ;**

- de se prononcer sur les propositions faites ci-contre pour l'année 2022 :

Associations	PROPOSITIONS Subvention 2022
Tennis Club Echiré	550
Shin Ghi Thai	450
Ass° Cycliste Echiré	80
Timing Karaté Club	120
Les Loupiots	80
ACCA Echiré (chasse)	150
Donneurs de sang	80
Les patins d'Echiré	180
UNC AFN	90
AAPPMA (pêche)	80
TDA (danse)	190
Pétanque	170
Volley Ball Club Echiré	140
ASESG	1 164
ACAPLE	80
FUTSAL ECHIRE	80
ESG Running	122

- de décider que le versement de la subvention sera effectué dès la complétude du dossier par l'association, en cas de pièces manquantes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire. 05 JUIL. 2022
 Reçu en Préfecture le :
 Notifié ou publié le : 05 JUIL. 2022